

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Insertions :** 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2<sup>e</sup> page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3<sup>e</sup> page, 1 fr.; en 4<sup>e</sup> page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

## Le Privilège

DE LA

### Banque de l'Algérie

On sait que le privilège de la Banque de France échoit en 1920 de même que celui de la Banque de l'Algérie.

Aussi, plusieurs de nos confrères de Paris ont déjà rompu des lances pour que notre grand établissement financier métropolitain, dont la haute tenue n'est pas discutable, soit appelé à absorber la Banque de l'Algérie.

Serait-ce un bien pour l'Afrique du Nord ?

Nous ne croyons pas le moment venu de dire ce que tout le monde pense et ce que chacun désire de ce côté-ci de la Méditerranée sur la question soulevée qui n'est pas de la première urgence. Nous avons d'abord à chasser l'ennemi du sol de France et de Belgique et à le refouler jusqu'au-delà du Rhin, ce qui est autrement important et presse davantage.

L'Algérie et la Tunisie auront naturellement voix au chapitre dans une question qui les regarde tout spécialement.

Dans le cas où la balance pencherait en faveur du renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie au sein des pouvoirs publics,

Mais l'intérêt des actionnaires ne primait-il pas tout ? Et puis, ne fallait-il pas arriver à boucler des trous profonds causés par de malheureuses opérations ? Et sous couvert de rattraper quelques millions égarés ou en faisait rentrer des dizaines au grand préjudice des deux colonies sur lesquelles la Banque d'Algérie a son champ d'opérations,

Et avant tout, il faudra régler cette énervante question de change qui devrait être même dès à présent, car il nous semble inadmissible que nos vaillants poilus, qui vont faire bravement leur devoir sur le front, soient obligés de payer vingt-cinq centimes sur un modeste billet de cinq francs, comme nous l'avons vu demander dans un grand café de la Canebière à Marseille.

Devant nos observations, le poilu se rendit chez un changeur voisin où on ne lui retint que dix centimes, ce qui fait encore un change de deux pour cent. Et ce deux pour cent est encore trop, il devrait disparaître vivement, sans retard. Si M. Ribot le veut, ce sera bientôt chose faite, au moins pour nos poilus, qui n'ont pas souvent le temps, dans la précipitation d'un départ, d'aller jusqu'à la Banque échanger un modeste billet de cinq ou de vingt francs.

JEAN-SANS-PEUR.

## LA QUESTION DES HUILES

*On sait quelles difficultés nous avons à vaincre pour obtenir de la Métropole les denrées de première nécessité qui manquent à la Tunisie pour son ravitaillement telles que le sucre, les pommes de terre, les légumes secs et autres.*

Aussi, sommes-nous étonnés de lire dans la Dépêche Sfaxienne la demande, adressée aux autorités compétentes, de faire connaître au plus tôt sa décision au sujet de l'exportation des huiles d'olives, car tant que cette exportation ne sera pas autorisée, le prix des olives demeurera à des taux faibles, pourrait se produire, comme l'an passé était déplorable pour les producteurs d'olives, à savoir que l'autorisation d'exporter provoquant la hausse des olives ne soit accordée par le Gouvernement qu'au milieu de la campagne, c'est-à-dire lorsque une grande partie des achats seraient traités. Pour que l'oléiculture profite de la hausse qui résultera immédiatement de l'autorisation d'exporter, il est urgent que le décret soit pris dans le plus bref délai, c'est-à-dire plusieurs jours avant le premier début de la récolte. Sinon ces premières olives seront achetées à bon marché, l'huile sera peut-être vendue cher, mais le colon, celui qui est la base même de notre vie coloniale, sera totalement frustré d'un écart de cours dont il devrait seul profiter.

*Autant dire tout de suite au Gouvernement d'augmenter le malaise qui pèse si durement sur tout le monde, car l'huile, dans ce pays, est la base de la nourriture parce qu'il n'y a qu'un beurre immanquable, vendu avec 50 0/0 d'augmentation sur les prix de France.*

Aussi, nous espérons bien que le Gouvernement n'entrera pas dans les vues de notre confrère et n'autorisera l'exportation des huiles qu'à bon escient après que la quantité nécessaire à l'alimentation du pays aura été mise en réserve.

*Notre confrère ne sait-il donc pas que d'odieuses spéculateurs avaient décidé de pousser très haut les prix des céréales, ce qui aurait fait monter le prix des pâtes alimentaires de 0 fr. 60 à un franc, chose qui ne s'est même pas vue en 1914, cette terrible année de disette.*

*Nos autorités, tout en sauvegardant les intérêts des propriétaires d'olivettes, ont aussi à songer aux consommateurs qui sont la masse du pays sinon la plus intéressante, parce que la moins fortunée.*

LE SEMAINIER.

## NOS ÉCHOS

Contre la spéculation

Pour mater l'odieuse spéculation, le Gouvernement vient de faire paraître un décret au « Journal Officiel » dont voici le texte :

Article premier. — Pendant la durée

des hostilités et les trois mois qui suivront leur cessation, seront punis d'un emprisonnement de deux mois au moins et de deux ans au plus et d'une amende de mille francs à vingt mille francs tous ceux qui, soit personnellement, soit en tant que chargés à un titre quelconque de la direction ou de l'administration de toute société ou association, même sans emploi de moyens frauduleux, mais dans un but de spéculation illicite, c'est-à-dire non justifié par les besoins de leurs approvisionnements ou de légitimes prévisions industrielles ou commerciales, auront opéré ou tenté d'opérer la hausse du prix des denrées ou marchandises au-dessus du cours qu'aurait déterminé la concurrence naturelle et libre du commerce. L'interdiction le séjour pendant deux ans au moins et cinq ans au plus pourra, en outre, être prononcée contre les coupables.

Art. 2. — Les dispositions des articles 463 du Code pénal français et 53 du Code pénal tunisien relatives aux circonstances atténuantes seront applicables.

Mais tous ceux qui sans rime ni raison, tout simplement parce que c'est la guerre, ont augmenté leurs prix dans des proportions qui dépassent les bornes permises tomberont-ils sous le coup du nouveau décret ?

Il semble bien qu'alors le décret ne produira pas l'effet qu'en attend le public, victime des mercantis de bas étage qu'il faut mater et on n'y arrivera qu'en le complétant.

Le capitaine Destrées...

Notre ami le capitaine Auguste Destrées est reparti pour Salonique, via Marseille, après avoir pris quelques jours de repos au milieu des siens.

Nos vœux les plus cordiaux l'accompagnent.

Il y a quelques mois, nous avons parlé de la belle citation dont avait été l'objet notre ami Duclos, capitaine d'artillerie de territoriale, pour avoir fait bravement son devoir sur les divers fronts où les hasards de la guerre l'ont appelé.

Notre confrère le « Courrier de Tunisie » a reçu et publié le libellé de cette belle citation.

Nous adressons à notre ami nos cordiales et sincères félicitations.

Changement de garnison

Notre ami M. Bloch, le sympathique pharmacien bien connu, membre de la Chambre de Commerce, pharmacien major, a été désigné pour diriger le service pharmaceutique de Djeddah. Il s'est embarqué il y a quelques jours pour aller rejoindre son nouveau poste.

Nous lui souhaitons bon voyage et un prompt retour parmi nous.

En permission

Le fils de notre sympathique ami, M. Léon Hanou, de Souk-el-Arba, membre de la Chambre de Commerce de Tunis, qui fait vaillamment son devoir sur le front, est venu passer une courte permission dans sa famille.

Citation

Les démêlés judiciaires que nous avons avec le père ne nous empêchent pas de féliciter le fils, maréchal des logis, Jérôme Boday, qui vient d'être l'objet d'une brillante citation :

« Présent à la division marocaine depuis le début de la campagne, n'a cessé de signaler par son énergie, son courage et son dévouement au cours des attaques d'Artois et de Champagne, a porté à différentes reprises des ordres aux unités engagées dans des conditions souvent périlleuses, s'est acquis de nouveaux titres au cours des opérations de la Somme ».

Hyménée

Nous apprenons le récent mariage du lieutenant d'artillerie Maxime Crété, détaché à la 24<sup>e</sup> section de 75 automobiles, avec Mlle Madeleine Pagès.

La cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité, dans la chapelle des Capucins, à Neylan (Isère), le 14 septembre dernier.

Il n'y aura pas de lettres de faire-part. Nos félicitations et vœux de bonheur aux jeunes époux.

Pour le front

Parmi les jeunes chasseurs d'Afrique qui nous ont quittés pour se rendre sur le front se trouvent l'aspirant Michel Alapette, fils du résident général, et le fils de M. Hermann, directeur de la Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma.

Autre citation

Le caporal René Dubourdieu, fils cadet de l'honorable directeur général des Finances tunisiennes, vient d'être l'objet

d'une belle citation pour son courage et sa bravoure devant l'ennemi.

« Gradé énergique et brave, sur le front depuis le début. Blessé trois fois au combat. Le 15 juillet 1916 s'est élancé un des premiers à l'attaque, malgré un feu intense de mitrailleuses. Les cadres ayant été fortement éprouvés, il s'est multiplié pour rallier et maintenir « pendant 48 heures », sur le terrain conquis, les fractions de sa compagnie privées de chefs ».

Les fils Dubourdieu, dont l'aîné, Pierre Dubourdieu — on le sait — a gagné la Légion d'honneur et la croix de guerre sur le champ de bataille des Dardanelles, sont les dignes descendants de leur grand-père, le valeureux officier de l'armée d'Afrique où il fit presque toute sa carrière.

Nous adressons au caporal René Dubourdieu et à son heureux père nos félicitations les plus sincères.

Procès de presse

Le « Petit Français » annonce dans son dernier numéro, daté du 25 septembre, que son directeur, notre excellent confrère Georges Candas, est cité le 12 octobre devant le Tribunal correctionnel de Bône par M. Gérard de Bary, propriétaire de la mine de mercure de Ras-el-Ma (près Jemmapes), qui lui réclame 50.000 francs de dommages-intérêts.

M. Candas présentera lui-même sa défense M. Divielle, du barreau d'Alger, occupera pour M. de Bary.

## La Question du Gaz devant le Parlement

L'idée que nous émettions à la suite de l'arrêt du conseil d'Etat rendu dans l'affaire du gaz de Bordeaux, contre la Ville qui refusait d'accorder toute augmentation de prix, a pris racine au Parlement.

Nous disions que l'arrêt pouvait viser un cas d'espèce et non tous les contrats passés entre les villes et les compagnies du gaz et qu'il fallait que cette question fut tranchée par le Parlement et non laissée à l'examen des conseils de préfecture dont les décisions ici ou là pouvaient être fort différentes.

Des déclarations qui ont été faites au conseil général du Rhône par M. Bonnefoy, député et conseiller général de ce département, il résulte que la « commission d'administration de la Chambre s'est préoccupée du scandale des interventions de compagnies du gaz auprès des municipalités. Actuellement, elle examine, avec le désir d'aller très rapidement, le projet Delanoue. Toutes les fois qu'une compagnie obtiendra une réduction sur le cahier des charges, la Ville pourra demander la résiliation immédiate de tous les traités passés avec elle ».

Et le ministre de l'Intérieur avait déjà attiré l'attention des préfets par une circulaire en date du 19.

Le ministre de l'Intérieur à Messieurs les préfets :

« De nombreux conflits ont éclaté entre les municipalités et des compagnies concessionnaires d'éclairage qui exigent parfois, sous la menace de la fermeture de leur usine, la révision des conditions de leurs contrats, pour cause de renchérissement excessif du charbon.

« Au regard de la jurisprudence unanime des tribunaux, la guerre n'est pas un cas de force majeure justifiant l'inexécution des contrats, lorsque cette inexécution n'est pas le fait d'une impossibilité matérielle absolue. Mais par un arrêt du 30 mars dernier contre la ville de Bordeaux, le conseil d'Etat, considérant la hausse des prix de charbon avait dépassé tout ce qu'on avait pu raisonnablement supposer, a estimé qu'il y avait, de ce chef, un cas d'imprévision, dont les conséquences ne devaient pas rester exclusivement à la charge du fournisseur d'éclairage, mais devaient être équitablement supportées par les parties contractantes.

« Quoi qu'on puisse dire de l'application nouvelle en matière de traités de concessions d'une jurisprudence bien connue en matière de travaux publics si l'on est obligé de s'y soumettre, il n'est cependant pas interdit de penser que le droit du concessionnaire à une indemnité doit être subordonné à certaines considérations telles que celles du prix auquel il a payé ou paye réellement le charbon, s'il a bénéficié ou bénéficie encore de marchés avantageux conclus avant les événements. — des avantages qu'il retire de la vente des sous-produits dont les prix ont certainement suivi une hausse parallèle, — de la situation financière actuelle de l'entreprise, des gains qu'elle a pu réaliser dans l'avenir, d'après le temps restant à courir de la concession.

« Il est certain en effet que, dans les contrats de ce genre, dont il ne faut pas perdre de vue le caractère aléatoire et dont les opérations se déroulent dans le temps, ce n'est qu'à la fin de la concession qu'il est possible de calculer exactement les conséquences de l'imprévision, en les comparant avec les bénéfices ultérieurs qui pourront les avoir plus ou moins largement ou suffisamment compensées.

« Si important qu'il soit, l'arrêt d'es-

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15  
10 c. affranch., 5 c. pour les blessés

pèce, d'autant plus que la Haute-Assemblée paraît avoir tenu compte de ce qu'un maximum de hausse des prix de charbon avait été expressément envisagé par les contractants et que ce maximum avait été considérablement dépassé.

« Il en résulte que, suivant les termes du contrat et suivant les circonstances de fait, les municipalités soucieuses de sauvegarder leur responsabilité vis-à-vis de leurs commettants et des tiers abonnés, peuvent estimer avec raison qu'il est de leur intérêt de résister aux prétentions élevées contre elles et généralement de soumettre leur cause à l'arbitrage des tribunaux et des experts, devant qui les concessionnaires seront tenus de produire leurs livres, comptes et bilans, pour établir leur droit à une indemnité et ensuite pour la fixation équitable de cette indemnité.

« Il vous appartient, M. le préfet, de donner vos conseils aux villes, en vous inspirant de ces diverses considérations et de les défendre contre les prétentions exagérées des compagnies.

« Les demandes des concessionnaires devront faire l'objet de l'examen le plus attentif et le plus approfondi dans tous les cas, même lorsqu'il s'agira de simples conventions réservant tous les droits des parties en justice et ayant pour but principal, dans la pensée des municipalités, d'éviter la fermeture d'une usine et les difficultés d'une régie consécutive ; vous me tiendrez au courant de tous les conflits qui se produiront.

« Le Ministre de l'Intérieur, « MALVY ».

Mais ici, nous ne sommes pas en France, et il se peut que nos dirigeants n'envisagent pas la question de la même façon que l'honorable ministre de l'Intérieur.

En tout cas, il semble qu'elle paraît être reléguée dans quelque carton où elle sommeille et que la Compagnie du Gaz, après avoir fait ses réserves, se met en mesure d'exécuter son contrat loyalement et honnêtement. Après la guerre tout s'arrangera certainement quand, de part et d'autre, on y met de la bonne volonté.

## A LA PORTE LES BOCHOPHILES

Interdisons-leur l'accès de notre territoire ou celui des alliés.

Dans l'Œuvre du 25 septembre dernier, Gomez Carillo habille ou plutôt déshabille magistralement son compatriote Ricardo Léon, hôte de l'Allemagne, qui se promène en Belgique et dans nos territoires envahis.

Ce Léon Ricardo, pétrifié d'extase par la Kultur allemande, ose dire à ses compatriotes que c'est nous qui avons voulu et cherché cette guerre qui nous a surpris, hélas ! non pas désarmés, mais manquant à peu près de tout ce qu'il fallait pour résister victorieusement, au début des hostilités, à un ennemi qui la préparait depuis quarante ans.

On ne peut pas être plus bête à manger du foin que ce Ricardo Léon, bibliothécaire de la Banque espagnole et académicien.

Mais puis-je il est passionnément épris de la « Kultur ». Pourquoi ne l'obligerait-on pas à y rester jusqu'à la fin de la guerre en l'empêchant d'emprunter notre territoire ou ceux de l'Angleterre ou de l'Italie pour rentrer dans son pays ?

Nous voudrions voir un peu la g... qu'il ferait si, au passage à Bellegarde ou à Domossola ou à son arrivée dans un port anglais, on le priait très peu poliment de retourner vivement chez les boches.

Et nous, ou nos alliés, serions bien stupides de ne pas agir ainsi vis-à-vis de ce bochophile que nous avons le droit de traiter comme un ennemi.

## ECHOS (Suite)

**Infortuné caméléon**  
C'était inévitable : les arabes disaient : c'était écrit.  
Ayant lâché Briand pour complaire à Clémenceau, il devait fatalement lâcher celui-ci pour complaire à Briand.  
La vie de cet homme est un perpétuel lâchage tantôt de celui-ci, tantôt de celui-là, aussi n'est-il plus pris au sérieux par personne.  
Dans les couloirs du Parlement, quand on parle de lui, on l'appelle plus autrement que le chinois ou le lâcheur.  
On a dit de Clémenceau qu'il se connaissait en « hommes », on ne le dirait pas avec lui, car il s'est rudement trompé et trompé au point pendant des mois et des mois, avant la guerre, pour réparer son erreur, il le couvrit de sarcasmes et le larda d'énigmes de quoi terrasser un autre homme que lui, insensible aux coups d'étrivières.

Mais la guerre vint, et tout doucement, l'autre s'insinua dans son cercle au point que Clémenceau finit par oublier et pardonner.

Mais voilà qu'il récidive et cette fois-ci le tigre déshabillé une fois pour toutes, nous le croyons, va certainement aiguiser ses crocs et ne faire qu'une bouchée du perpétuel lâcheur.

Ce n'est pas nous qui le plaindrions, car nous connaissons depuis longtemps hélas ! le fond de son caractère.

### Contre les jeux publics dans les cafés

Nous voyons avec plaisir que la police ne perd pas de vue les jeux d'argent qui se pratiquent sur une assez vaste échelle dans la plupart des grands cafés de Tunis.

Tous ceux qui tirent du jeu leurs ressources, tous les croupiers en disponibilité doivent être l'objet d'une surveillance spéciale et constante, car ce sont eux qui mettent généralement les parties en train ou souvent vient se perdre un argent qui n'appartient pas au perdant.

Que les policiers s'attachent aux pas de ces tristes sires, qu'ils ne les lâchent pas d'une semelle, qu'ils s'attachent même à côté d'eux dans les arrière-café de longues heures s'il le faut, et ils feront besogne saine et utile.

Quelques-uns feront ou refont connaissance avec la livrée marron qui sied si bien à leur genre de beauté et la place sera débarrassée, au moins momentanément, dans les cafés transformés en tripots ouverts à tous les vents.

### Maisons boches ou embochées

LE LAIT CONDENSÉ marque LA LAITIÈRE EST UN PRODUIT ALLEMAND Avis important

« Il a été prétendu, ces jours derniers, dans un certain nombre de journaux, que la maison ci-dessous est une société anglaise. La raison sociale en langue anglaise, il est vrai, peut produire l'impression qu'il s'agit d'une société anglaise. Un certain nombre de nos amis peut avoir cru dans cette opinion par des déclarations inexactes, voulues ou erronées de représentants de notre concurrence et c'est pourquoi nous jugeons opportun de donner les explications suivantes à notre honorable clientèle :

« Notre raison sociale a été choisie, il y a près de cinquante ans, à cause de notre exportation, dans la forme et la langue anglaise, vu que le lait concentré ne trou-

vait alors des débouchés que dans les pays de langue anglaise. La Anglo-Swiss Condensed Milk Co, aujourd'hui renommée Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co, est en effet une société constituée avec des capitaux suisses, suisses et suisse, avec établissement en Allemagne (Bavière), où nous concentrons depuis des années du lait des Alpes allemandes de première qualité, où nous employons les matières premières allemandes, comme le charbon, le sucre, le bois, etc., et où nous payons des salaires à des ouvriers allemands. Notre société est d'une importance appréciable pour l'agriculture, l'industrie et le commerce allemands, également dans le sens que nous sommes des acheteurs importants de produits allemands destinés à nos nombreuses fabriques suisses. Le montant de ces achats dépasse considérablement celui de nos ventes de lait concentré en Allemagne.

« En raison de ces faits, nous comptons sur la sympathie de notre estimée clientèle allemande, qui a appris à connaître, notre lait concentré marque La Laitière comme étant de qualité incomparable. Cham (Suisse) et Lindau (Bavière), Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co, S. A.

**Filtres Berkefeld** (Compagnie Française des)  
**Odol**, dentifrice de Dresde.  
**Ford**, automobiles.  
**Pompe centrifuge Weise & Mousky**, de Halle-sur-Saale.

Automobiles et Cycles Terrot, de Dijon.

**Produits Bayer**, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

La « Typograph », machine à composer.

**Lait condensé**, marque Condensed-Milk.

**Compteurs électriques Aron**.  
Le **Kaol**, pour nettoyer les métaux.  
Le **Ruberoid**, pour toitures.

**Suchard**, à Loerrach (grand-lâché de Bade) et Neuchâtel.  
Quand un convoi de nos grands blessés revint de captivité, il fut copieusement huppillé par le personnel de l'usine Suchard à Loerrach.

Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

**Nestlé**, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?

Elle n'a pu résumer victorieusement l'acquisition d'être devenue une firme embochée. Valoir ce qu'il a fallu publier le 23 octobre 1914. Il y a justement un, en pleine guerre, les D. J. Journal des H. H. de l'Allemagne. Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co, paraissant à Francfort-sur-Main, dans le royaume de Prusse. Pneus Continental, et machines à écrire. — Mercedes, automobiles.

## TAISEZ-VOUS! MÉFIEZ-VOUS!

Les oreilles ennemies vous écoutent

Lait Condensé Suisse  
**« LA SEMEUSE »**  
BERNA MILK & C. — THOUNE  
Fournisseurs de l'Armée Française, des Services de la Santé et du Ravitaillement.  
Supériorité et Fraîcheur garanties.  
Se recommande à toutes les personnes soucieuses de leur santé.  
L'essayer, c'est l'adopter.  
Demandez LA SEMEUSE dans toutes les Epiceries Rouen, 25 décembre 1915.

## Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

**Pavillon Beau-Séjour**. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

**Hôtel Moderne**, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

**Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires**, Boulangerie, G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

**Hôtel de la Plage**, Hammamet (pension de famille), installé avec tout le confort moderne. Pension depuis 6 francs par jour.

**A vendre** : une belle paire de cantines massives formant lit de camp. S'adr. au bureau du journal.

Le gérant : J. Giannitrapani  
Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

**RESTAURANT DU JAPON**  
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires  
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS  
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

**Chaux Hydraulique & Ciment**  
**PAUL POTIN**  
Dépôt : rue de Turquie (Port)  
Bureau : 22, rue Es-Sadikia  
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS**  
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés  
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.  
Dépôts à vue : 2 o/o  
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

**BANQUE DE TUNISIE**  
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ  
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

**SYPHILIS**  
Traitement facile et discret même en voyage  
La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 (sans contre-mandat)  
Ces médicaments sans contre-mandat  
Pharmacie GIBERT, 19, rue l'Aubagne, Marseille.  
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

**Espigadoras-lienses — Râteaux — Faucheuses**  
**Mac Cormick**  
**Machines de Récolte OSBORNE** disponibles à Tunis  
**Maison R. WALLUT & Cie**  
(R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

**Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie**  
Société Anonyme - Capital 75 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France  
Agences à SOUSSE et à BIZERTE  
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.  
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.  
Ordres de Bourse, Avances sur titres et sur marchandises.  
Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.  
Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.  
Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.  
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000  
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence  
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ  
Principales Opérations  
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissances — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.  
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

**Cie DE NAVIGATION MIXTE**  
Cie Touache - Paquebots-poste Français  
AGENCE DE TUNIS  
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAJ hebdomad.)  
Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djérbah, Gabès et Zarzis.  
La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Maritimes. — Services combinés avec les chemins de fer.  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères


**GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE**  
**G. & E. LICARI**  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS  
Liqueurs de premier choix — Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI  
Récompensés à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

**Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville**  
**F. BERNET**  
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS  
Liqueurs de Marques  
Eaux Minérales, etc.  
LIVRAISON A DOMICILE

L'Huile qui graisse le plus  
**VACUUM MOBILOIL**  
Marque « GARGOYLE »  
Maison A. MODIGLIANI  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :  
5, Rue Saint-Charles = TUNIS  
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

**RAYMOND VALENSI**  
INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS  
Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

**Pharmacie BLOCH**  
14, avenue de France, et rue Al-DjazFa, 2  
**Léon Bloch Fils**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger  
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.  
Téléphone 553

**VÊTEMENTS**  
**J. BELL**  
5, Rue d'Italie, TUNIS  


# TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre  
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE  
150 CHAMBRES & SALONS  
Hôtel de premier ordre  
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE  
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN — JARDIN D'HIVER